Département
Meurthe et Moselle
Arrondissement
Nancy
Canton
Nomeny

Nombre de Conseillers	
En exercice	*10*
Présents	*08*
Votants	*09*

Convocation établie
le 1er avril 2016

Délibération affichée
Le 8 avril 2016

COMMUNE DE ARRAYE ET HAN

PROCÈS VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la séance ordinaire du
mercredi 6 avril 201

L'an deux mil seize, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire

étaient présents : Mmes DENJEAN Myriam, SIMON Ginny
Mrs ARNOULD Philippe, ASTIER Sébastien, BERRY Bernard, CHAMPIGNEUL Claude, GEOFFROY Arnaud, LEMOINE Anthony,

étaient excusés : Mrs WOLTRAGER Nicolas qui a donné pouvoir à Mme DENJEAN Myriam, ORY Denis,

étaient absents :

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Myriam DENJEAN

N° 1 - Approbation du Compte Administratif 2015

Madame Michelle CHENU, secrétaire, présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2015	221 410,91 €	Dépenses 2015	99 649,55 €
Recettes 2015	218 643,48 €	Recettes 2015	133 636,72 €
Résultat de l'exercice 2015	- 2 767,43 €	**Résultat de l'exercice 2015**	33 987,17 €
Résultat 2015 reporté	36 815,66 €	Résultat 2015 reporté	- 51 915,93 €
Résultat de clôture 2015	**+ 34 048,23 €**	Résultat de clôture 2015	**- 17 928,76 €**
		Restes à réaliser au 31/12/2015	**+ 36 198,00 €**
		Solde au 31/12/2015	+ 18 269,24 €

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;
- Considérant que Monsieur Philippe ARNOULD, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité des membres présents, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

N° 2 - Approbation du compte de gestion 2015 du Receveur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les décisions modificatives, ainsi que les documents budgétaires qui s'y rattachent,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,
Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 3 - Approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas amortir les dépenses d'investissement
- et de voter le budget :
    * au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées
    * au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- approuve le Budget Primitif 2016 comme suit :

Section de fonctionnement		*Section d'investissement*	
dépenses :	177 440 €	dépenses :	65 455 €
recettes :	177 440 €	recettes :	65 455 €

N° 4 - Vote du taux des taxes communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux des quatre taxes communales comme suit :

- Taxe d'habitation (**TH**) **11,59** %
- Taxe sur le Foncier Bâti (**TFB**) **5,91** %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (**TFNB)** **14,21** %
- Contribution Foncière des Entreprises **(CFE)** **15,54** %

Le produit fiscal attendu pour l'année 2016 sera de 49 555 €.

Cette délibération est acceptée avec 7 voix pour et 2 abstentions.

N° 5 –Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3 %.

La présente délibération est reconduite de plein droit annuellement.

N° 6 – Création d'un groupe de travail PLUi communal

Dans le cadre de la création du PLUI, il convient de désigner des membres ainsi qu'un représentant pour travailler en lien avec l'intercommunalité afin de défendre les intérêts communaux de la commune concernant les éléments c du PLUI et notamment le bureau d'études qui sera en charge de l'accompagnement des élus à Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Les membres de cette commission désignés sont :

Monsieur Philippe ARNOULD
Monsieur Sébastien ASTIER
Monsieur Claude CHAMPIGNEUL
Monsieur Anthony LEMOINE
Monsieur Arnaud GEOFFROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe ARNOULD pour représenter la commune de Arraye et Han auprès des instances intercommunales.

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance le 8 avril 2016 et transmis au contrôle de légalité le 12 avril 2016

1. Approbation du compte administatif 2015
2. Approbation du compte de gestion 2015 du Receveur
3. Approbation du budget primitif 2016
4. Vote du taux des taxes communales
5. Fixation du taux de taxe d'aménagement
6. Création d'un groupe de travail PLUi communal